



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, À L'EFFET QUE :

le règlement numéro 32-10-6, modifiant le Schéma d'Aménagement Révisé de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, est entré en vigueur le 13 juillet 2010.

Ce règlement a pour but d'agrandir certaines limites du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu pour tenir compte d'une décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

DONNÉ À McMASTERVILLE, CE VINGT-QUATRIÈME (24^e) JOUR DU MOIS DE JUILLET, L'AN DEUX MILLE DIX (2010).

Bernard Roy
secrétaire-trésorier